



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 025/2023
SÉANCE N°01 DU 16 JANVIER 2023

APPEL À PROJETS POUR L'ATTRIBUTION DE LA DSIL 2023 (DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL) – RESTAURATION DE LA MAISON DU GOUVERNEUR ET RÉAFFECTATION EN LOGEMENTS D'ARTISTES

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 10 janvier 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, président ; Nicole Bouillon (à partir de 17 h 30), Éric Paris, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust (à partir de 17 h 37), Gwénaél Poisson (jusqu'à 18 h 55), Christine Dubois, Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel (jusqu'à 17 h 42), Céline Loiseau, Christian Lefort (à partir de 17 h 19), François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Jean-Pierre Thiot, Isabelle Eymon, Bruno Flécharde, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Julien Brocaïl (à partir de 17 h 21), Antoine Caplan (à partir de 17 h 23) et David Cardoso, membres du bureau.

Étaient représentés

Sylvie Vielle a donné pouvoir à Gwénaél Poisson (jusqu'à 18 h 55), Jérôme Allaire a donné pouvoir à David Cardoso, Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot (à partir de 18 h 55), Louis Michel a donné pouvoir à Nicole Bouillon (à partir de 17 h 42).

Était absent ou excusé

Olivier Barré, membre du bureau.

Liste des délibérations affichée le : 20 janvier 2023.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 JANVIER 2023

APPEL À PROJETS POUR L'ATTRIBUTION DE LA DSIL 2023 (DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL) – RESTAURATION DE LA MAISON DU GOUVERNEUR ET RÉAFFECTATION EN LOGEMENTS D'ARTISTES

Rapporteur : Bruno Flécharde

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu le courrier en date du 25 juillet 2022 retenant la candidature de Laval pour accueillir un CNAREP,

Considérant que la restauration et la réaffectation à usage de logements d'artistes de la maison du gouverneur adjacente au 40, présente pour le rayonnement culturel de la ville et de l'agglomération un intérêt majeur,

Que pour ce faire, une autorisation de projet doit être demandée,

Après avis de la commission culture,

Après avis de la commission ressources,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le bureau communautaire approuve le projet de réalisation de travaux de restauration et de réaffectation à usage de logements d'artistes de la maison du gouverneur pour un prévisionnel de 270 000 euros HT, soit 324 000 euros TTC.

Article 2

Le bureau communautaire approuve le plan de financement de l'opération annexé à la délibération.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à solliciter auprès des partenaires publics et privés toutes subventions ou aides utiles pour ce faire et à signer tous les documents à cet effet.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230116-S01-BC-025-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2023

Mise en ligne : 24-01-23